



Grille des salaires respectée ??

Par **alextouq**, le **07/12/2010** à **19:28**

Bonjour,

je travaille dans une résidence Hôtelière embauchée le 1 er mars 1999...je suis chef de réception , niveau 4 échelon 1 ... salaire net 1409 euros .. mes questions sont :

est ce que mon ancienneté est payée ?

est ce que la grille des salaires est respectée ?

je n'ai que 5 semaines de congés payés ...hors il me semble qu'en hôtellerie restauration nous sommes passés à 6 semaines ..et enfin est ce normal de n'avoir que le 1 er mai de payé double ...tous les autres jours fériés ne sont pas payés plus

Merci

Par **DSO**, le **08/12/2010** à **07:34**

Bonjour,

Vous trouverez vos réponses dans votre collection collective des cafés hôtels restaurants sous ce lien :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?idConvention=KALICONT000005635534&fastReqId=11304>

Cdt,
DSO